

Paris, le 2 mars 2020

Coronavirus COVID-19 : Position des organisations professionnelles

Une mise à jour du site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères avec la publication d'une information générale peut laisser penser que les voyages à l'étranger sont déconseillés.

Face à cette communication maladroite, **les organisations professionnelles (EDV et SETO) affirment que ce n'est pas le cas.**

En effet s'il est écrit que « compte tenu de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus Covid-19, il est préférable de différer les déplacements à l'étranger, dans toute la mesure du possible » il est aussi écrit « qu'il convient de se référer aux recommandations spécifiques qui figurent dans les Conseils aux voyageurs du pays concerné. »

Ce qui signifie bien que les pays hors Chine, Corée, Singapour ainsi que les villes du Nord de l'Italie, **ne sont pas déconseillés.**

En conséquence, les recommandations émises lors de son point d'information du 26 février 2020 (SETO) sont toujours en vigueur.

Par ailleurs, pour les zones/pays non déconseillés, face à l'évolution rapide et quotidienne de la situation et pour répondre aux interrogations des clients, les organisations professionnelles recommandent à leurs membres :

- pour les départs jusqu'au 31 mars 2020 inclus, d'étudier les demandes de report, étant entendu que ceux-ci pourront générer des surcoûts (notamment aérien) qui devront être facturés sur la base des frais réels
- Pour les départs postérieurs au 31 mars 2020, d'appliquer les conditions générales de vente en cas de report et/ou d'annulation.

Enfin les organisations professionnelles rappellent que concernant les conditions d'annulation d'un voyage à forfait, le Code du Tourisme prévoit dans son [Article L. 211-14.II](#) une **double condition à la possibilité d'annuler sans frais**: s'il faut effectivement que surviennent dans le pays un ou plusieurs « événements exceptionnels et inévitables », il faut également et concomitamment que ces événements empêchent la bonne exécution du contrat.

Bien entendu, dans le souci constant de l'intérêt de la clientèle, des agences de voyage et des tour-opérateurs. ces mesures pourront être modifiées à tout moment.